

Le 23/11/08 à 13:40



micro bic

Ce régime s'adresse aux propriétaires de logements en meublés non professionnels. Si le chiffre d'affaire réalisé est inférieur à 76300 euros, il est pratiqué un abattement annuel forfaitaire de 70% du chiffre d'affaires. L'option est valable pour 5 ans.